

**AVIS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL**

**DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION ÉCRITE
DES MEMBRES DU CNS SUR LA MODIFICATION DU
PDRR 2014-2020**

26/07/2019

AJUSTEMENT FINANCIER A MI-PARCOURS Par courrier en date du 9 juillet 2019 le CESER a été sollicité, par voie de procédure écrite, en sa qualité de membre du Comité National de Suivi, en vue de l'approbation de la modification du Programme de Développement Rural de La Réunion 2014-2020, dans le cadre de l'ajustement financier à mi-parcours.

REMARQUES GÉNÉRALES

Le CESER prend acte qu'à mi-parcours, le niveau de programmation atteint 67 % de la maquette financière initiale (385,5 millions d'euros), soit 258 millions d'euros. Il note une dynamique de programmation hétérogène entre les dispositifs, entre 0 et 109 %, qui nécessite de mener des actions de rééquilibrage des montants entre les dispositifs afin de mieux prendre en compte la dynamique et les enjeux territoriaux.

Les actions concernent :

- une démarche de remaquetage suite au travail partenarial entre les services instructeurs et financeurs Etat-Région-Département depuis septembre 2018 qui a permis d'identifier un besoin de crédits supplémentaires de 84 millions d'euros et un montant libéré sur certains dispositifs de 34 millions d'euros,
- une modification du TO 19.3.1, visant à prendre en compte les « *frais de personnel liés à la préparation et à la mise en œuvre du projet* » dans les coûts admissibles,
- une adaptation des cibles à 2023 pour une plus grande cohérence des objectifs poursuivis.

REMARQUES PARTICULIÈRES

Le CESER note qu'à travers le remaquetage et la modification du TO 19.3.1 sont recherchés des objectifs de dynamisation de la programmation mais aussi de :

- maintien de l'emploi,
- préservation de l'enveloppe dédiée aux investissements dans les exploitations,
- servir le plus grand nombre,
- renforcement du soutien au développement de pratiques respectueuses de l'environnement.

Il rappelle¹, dès lors, la nécessité de mesurer les retombées pour la Réunion, de l'ensemble des soutiens financiers apportés par l'Europe, sous l'angle de l'ancrage territorial. Le principe de cette dynamique consacrée par l'ensemble des acteurs du territoire doit demeurer une constante au cœur de toutes les politiques publiques et requiert donc un changement de paradigme².

Aussi le CESER prend acte de la modification du Programme de Développement Rural de La Réunion 2014-2020, dans le cadre de l'ajustement financier à mi-parcours.

1 Avis du CESER sur le rapport annuel de mise en œuvre (RAMO) 2017 du PDRR-FEADER Réunion-Département 2014-2020.

2 Rapport du CESER : "L'ancrage territorial des politiques publiques pour le développement des entreprises et de La Réunion" – Assemblée plénière du 2 septembre 2016.